

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Lutte contre la chenille processionnaire du pin, campagne 2018.
Renouvellement de la convention avec la Fédération Départementale des
Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles (FDGDON).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'accorder une participation financière de 9 148,80 € à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, représentant 50% du montant de la campagne annuelle d'échenillage, au titre de l'année 2018,
- d'approuver le projet de convention à intervenir avec la FDGDON tel qu'annexé au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense correspondante de 9 148,80 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**